



NÉCROLOGIE

LUCIEN BOGROS

par Marcel BOURRIER

Lucien Bogros était membre titulaire de notre compagnie depuis 1936. Une mort impitoyable et sournoise nous en a privés quelques mois après la perte cruellement ressentie de sa mère.

Bogros était né le 23 juillet 1893 à Clermont-Ferrand, d'une vieille famille d'industriels. Son père était tanneur dans le quartier de Jaude, où il exerçait cette vieille industrie de nos régions, qui conférait à ceux qui s'y livraient presque des lettres de noblesse. Par sa mère, il était de souche riomoise. En lui s'unissaient la cité épiscopale et industrielle et l'antique capitale judiciaire et politique. Il fit de très brillantes études au lycée Blaise-Pascal et, son baccalauréat conquis avec facilité, son double atavisme fit entendre en lui deux voix également séducrices, également chères : celle du droit et celle de la métaphysique. Son esprit était d'ailleurs particulièrement doué pour la logique de l'abstraction, pour les déductions et les synthèses de la pensée. Licencié en droit, licencié ès-lettres, il couronna ses études par un diplôme de philosophie, qui l'avait mené de Platon et d'Aristote à Kant et à Nielzsche en passant par la froide lumière du raisonnement carlésien. De ces études, il demeura toujours un certain penchant chez le magistrat qu'il devint.

Bogros était, en effet, de cette génération, la nôtre, qui n'eut point de jeunesse, et dès ses vingt ans fut jetée dans la plus terrible, la plus inhumaine et la plus longue de toutes les guerres. Depuis une autre jeunesse s'est vue de nouveau sacrifiée à l'insatiable minotaure qu'en vingt ans l'on n'avait pu assouvir.

Dès le 13 août 1914, Bogros est incorporé au 105. Alors qu'il était sous-officier au 128^e, il fut fait prisonnier, le 17 octobre 1917. Sa captivité fut encore longue et pénible, puisqu'il y contracta une encéphalite, des suites de laquelle il devait mourir en 1942, après un martyre noblement supporté. Démobilisé en juillet 1919 avec une pension de guerre et la médaille des engagés volontaires, il se remit au travail et, cette fois, dédaignant

la philosophie, qui pourtant lui avait apporté des joies si intenses, il se consacra au droit. Attaché à la cour de Riom en 1912, il fut docteur en droit de la Faculté de Poitiers avec une thèse sur les conséquences juridiques de la filiation naturelle de fait.

C'est un ouvrage très approfondi, très poussé. Non seulement Bogros étudie cette question chez presque tous les peuples pour en tirer d'utiles aperçus, mais il condense les solutions que la jurisprudence a apportées dans une matière mal réglée par la loi, et conclut par d'heureuses suggestions. On retrouve dans le style ample et fouillé de cette étude la manière d'un métaphysicien habitué à tourner une pensée sur toutes ses faces pour mieux la définir et la circonscrire. Il suffirait de lire cette thèse pour deviner immédiatement que son auteur a dû longuement fréquenter les philosophes.

Bogros remplit de nombreux postes avec distinction et autorité. Mais les suites de son encéphalite vinrent lui imposer un lent et douloureux acheminement jusqu'à cette sérénité dont il avait certainement rêvé durant de longues heures dans le désespoir humain de voir la vie lui échapper insensiblement, mais irrémissiblement, alors qu'il était si jeune encore. Une première fois la maladie de Parkison, dont il était atteint, l'obligea, alors qu'il était juge à Lyon, à demander en 1931 sa mise en disponibilité, demande renouvelée en 1932 ; et en 1933, il reprenait sa place dans la magistrature et venait comme juge dans sa ville natale. Président du Tribunal des pensions, ses jugements, toujours très étudiés et bien motivés, faisaient autorité. Il était au tableau d'avancement depuis 1935. Il avait donné un magnifique exemple de ce que peut la volonté dans sa lutte contre les infirmités, furent-elles incurables. Durant ses deux ans de mise en disponibilité, il apprenait à écrire de la main gauche, et c'est de cette main qu'il rédigeait ses arrêts et ses rapports. Et ce fut d'une belle leçon pour ses collègues que de voir cet homme engager ainsi une lutte désespérée et inégale contre la paralysie et la mort.

Capitaine de justice militaire, il ne put regagner son poste en 1939, et il dut assister malade à la défaite et à la débâcle. Il en souffrit atrocement, lui le vainqueur de 1918, atteint dans son patrimoine le plus cher et le mieux raisonné. Puis survint la mort de sa mère et maintenant son père encore alerte demeure seul pour veiller sur la flamme qui brûle sur une double tombe.

Nul doute que très souvent il évoque le grand garçon

carré, au teint coloré qui renfermait en lui de si belles promesses, promesses détruites par l'autre guerre.

Lettré, parlant couramment l'anglais et l'allemand, à ses heures de loisir il s'adonnait à son goût de la musique et se mettait au piano.

Au fond il tenait plus du philosophe que du juriste, ce magistrat demeuré célibataire moins par misogynie qu'en raison de ses infirmités. Cloîtré par sa terrible maladie commençante, il vivait comme un clerc laïque. Il hâmeurait dans le monde, étranger à la vie réelle et surtout aux événements quels qu'ils soient, hanté du souci hautain des spéculations pures. Et, soit au Parquet soit au Siège, cette formalion logicienne et abstraite lui imposait les formes de sa pensée, de ses concepts, de ses décisions. Comme un prêtre qui ne verrait que des péchés sans nul souci du pénitent et de ses faiblesses, Bogros ne voyait que des déliés sous des crimes, des questions juridiques à résoudre ; il aurait voulu ne tenir aucun compte des circonstances subjectives ou familiales. C'est là une des conceptions de la justice héritée de nos grands parlementaires. Pour ce philosophe il y avait la Justice et c'était assez pour lui faire aimer son métier. Ce métier, il l'aima, d'ailleurs, assez pour engager un combat sans espoir afin de gagner dix ans de vie professionnelle en se servant de sa main gauche, mais si son corps fut vaincu, son esprit libéré s'est échappé vers celle lumière que ces clercs philosophes lui avaient appris à désirer.